

Montreuil, le 15 octobre 2025

Note aux opérateurs

**Objet : Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).
Actualisation des modalités de connexion au registre MACF définitif.**

Par note du 7 février 2025, les importateurs ont été informés que l'ensemble des tâches relatives à la période définitive du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (depuis mars 2025, la demande de statut de « déclarant MACF autorisé » ; puis à compter du 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des obligations MACF) doit être réalisé sur le [registre MACF définitif](#) (dit « 2.0 ») avec de nouveaux comptes MACF, rattachés et identifiés à l'EORI SIREN des entreprises.

Jusqu'à présent, l'accès à ces nouveaux comptes MACF ne pouvait s'effectuer qu'en utilisant le dispositif d'authentification européen EU-Login¹.

1. Mise à jour des modalités de connexion au registre MACF pérenne

À compter du 16 octobre 2025, les importateurs auront également la possibilité d'accéder au registre MACF définitif avec leur compte opérateur douane.gouv.fr, comme dans la période transitoire.

Comme pour la période transitoire, l'accès au registre définitif sera conditionné au fait :

- 1) De disposer d'un compte opérateur douane.gouv.fr dont l'identifiant respecte certains critères de formes ;
- 2) Que ce compte soit certifié ;
- 3) Que ce compte dispose des droits nécessaires pour pouvoir accéder au registre MACF définitif et déposer une demande d'autorisation.

Contrairement au registre transitoire toutefois, la connexion au registre définitif s'effectue avec l'EORI SIREN (9 chiffres). Les importateurs qui souhaitent accéder au registre MACF définitif doivent donc disposer d'un EORI SIREN avant d'engager toute démarche.

¹ La connexion au registre MACF définitif s'effectue, dans ce cas, via le Domaine « CBAM ».

2. Migration des comptes

Les importateurs qui disposent d'un compte douane.gouv.fr permettant d'accéder au registre MACF transitoire (dit « registre 1.0 ») bénéficient automatiquement d'un accès au registre MACF 2.0 depuis ce même compte. Le remplissage du formulaire WAYF (Where Are You From) sera identique à celui de la période transitoire, à l'exception de l'identifiant où l'EORI SIREN devra se substituer à l'EORI SIRET.

Pour les importateurs qui disposent i) d'un identifiant EU Login leur permettant d'accéder au registre MACF définitif et ii) d'un compte opérateur douane.gouv.fr certifié qui peut être identifié comme appartenant à la même personne physique que cet EU Login², des droits d'accès au registre MACF définitif seront ouverts automatiquement pour le compte opérateur douane.gouv.fr. Ces importateurs pourront accéder à leur compte MACF aussi bien via EU Login que via douane.gouv, à condition d'utiliser le même EORI SIREN lors du remplissage de la page WAYF. Il est recommandé que les opérateurs basculent progressivement vers l'authentification douane.gouv.fr mais la connexion au registre définitif via EU-Login reste fonctionnelle et ses modalités inchangées.

Les importateurs qui disposent d'un EU-Login leur permettant d'accéder au registre MACF définitif mais qui n'ont pas de compte opérateur douane.gouv.fr facilement identifiable et associé ne pourront pas bénéficier de l'attribution automatique des droits d'accès via douane.gouv. Ces importateurs sont invités à se rapprocher de leur pôle d'action économique (PAE) de référence afin d'obtenir manuellement un accès via douane.gouv au registre MACF définitif. L'accès au registre MACF via EU-Login reste possible. Les importateurs n'ayant jamais effectué de démarches de création d'un compte sur le registre MACF sont invités à demander à leur PAE de référence l'ouverture d'un accès au registre MACF définitif depuis leur compte douane.gouv.

L'accès au registre MACF 2.0 avec EU Login reste actif pour répondre à certains cas spécifiques mais n'est, en règle générale, plus l'option recommandée.

Les représentants en douane enregistrés (RDE) qui agissent en représentation indirecte sont considérés dans le règlement MACF – et donc dans le registre – comme des opérateurs économiques.

En conséquence, leurs modalités de connexion au registre MACF pour déposer leur demande d'autorisation sont identiques à celles des autres opérateurs économiques. Leur identifiant de connexion est leur propre numéro EORI SIREN. Les RDE doivent contacter leur PAE de référence pour obtenir les droits informatiques d'accès au registre MACF nécessaires sur leur compte douane.gouv.

Cette actualisation des modalités de connexion est sans effet sur le compte MACF lui-même, les demandes d'autorisations déjà déposées et les autorisations déjà délivrées.

Les modalités de remplissage de la page WAYF applicable à l'ensemble des opérateurs accédant au registre MACF 2.0 depuis leur compte douane.gouv sont détaillées sur la page douane.gouv : [Service en ligne / Portail d'accès national au registre européen MACF/CBAM](#).

Pour toute question relative à la présente note, les opérateurs peuvent s'adresser à leur PAE de référence.

Le chef de bureau,

Florian SIMONNEAU

² La concordance des principales informations pertinentes (adresse mail, nom de l'entreprise, EORI, etc...) a fait l'objet de vérifications.